

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 45 (1916)
Heft: 9

Artikel: L'éducation à l'école primaire
Autor: Barbey, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'éducation à l'école primaire

Pour la première fois en 1915, les inspecteurs scolaires fribourgeois ont déterminé d'un commun accord le programme annuel des différentes branches de l'enseignement. La commission constituée, à cet effet, a été bien inspirée en prévoyant un programme spécial d'antialcoolisme, de civilité et de bienséance. Après une année d'expérience, ce programme pourra encore être précisé et interprété dans un sens de plus en plus pratique.

Il est incontestable que l'école fribourgeoise a réalisé d'immenses progrès depuis un quart de siècle. Ces progrès ont été particulièrement marquants dans le domaine de l'instruction proprement dite. Il est permis de se demander si le point de vue éducatif a été mené de pair dans la voie de l'avancement. Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que l'éducation ait été négligée dans nos écoles et qu'elle n'ait pas fait l'objet des préoccupations des autorités scolaires et des maîtres ; ce ne serait pas équitable de produire de telles affirmations, mais nous croyons n'exagérer en rien en disant que la surcharge des programmes, qui a caractérisé le mouvement scolaire des dernières années, a provoqué de la part des maîtres et élèves une intensité de travail, parfois un « chauffage à blanc », de nature à faire oublier l'essentiel dans la mission qui incombe à l'école, surtout à l'école chrétienne, la formation méthodique et graduée du cœur et de la volonté. Pestalozzi disait déjà : « Un siècle peut avoir fait de grands progrès dans la connaissance du vrai, et pourtant être resté fort en arrière dans la volonté du bien. » Après lui, l'excellent pédagogue Fœrster s'écrie dans son ouvrage, *L'Ecole et le caractère* : « Le premier devoir des éducateurs de la génération nouvelle, c'est manifestement de préparer un retour à la vie intérieure. » Cette dernière parole, que nous soulignons à cause de son importance, renferme tout un programme qui mérite notre entière attention.

D'aucuns prétendent que l'éducation se fait à l'école d'une manière occasionnelle, ce qui signifie que toute leçon donnée par un maître vraiment éducateur doit se terminer par un conseil pratique, une conclusion religieuse ou morale, ayant pour effet d'élever l'âme de l'enfant. Cette tendance est excellente, et nous reconnaissons que, dans cet ordre d'idées, toute branche d'enseignement doit avoir une portée

éducative. Mais nous ajoutons que l'enseignement occasionnel, si bienfaisant soit-il, ne suffit point. La branche « Education » proprement dite doit trouver pour elle, en particulier, une place dans le cadre de l'horaire hebdomadaire. Nous pensons concilier les exigences des programmes avec les besoins éducatifs de la jeune génération en proposant de procéder comme suit : La dernière heure de classe du samedi serait consacrée spécialement à l'éducation. Le maître débiterait par un court compte rendu de la semaine ; il ferait part de son impression générale sur l'ardeur au travail, la bonne volonté dans l'effort, l'application plus ou moins soutenue, la conduite des écoliers, l'ordre, la propreté. Il passerait en revue quelques traits saillants qui ont marqué la semaine écoulée, critiquerait les défauts et lacunes constatés, adresserait des paroles d'encouragement aux élèves les plus méritants, à ceux qui auraient surmonté une difficulté, réalisé un nouveau progrès, donnerait un avertissement, ferme et bienveillant tout à la fois, à un élève ou l'autre qui se seraient oubliés ou négligés. Cette rapide revue sur le passé, suivie d'une exhortation pratique pour l'avenir, ne restera pas sans résultats. Ce sera l'affaire d'un quart d'heure. Cet examen de conscience, précis et impartial, sera suivi d'un entretien sur un sujet antialcoolique. Là encore, l'enseignement ne doit pas rester simplement occasionnel ; pour devenir précis, méthodique et, par le fait, efficace, il doit faire l'objet de leçons proprement dites, dans lesquelles une question sera chaque fois nettement élucidée. Un programme de matières est maintenant bien déterminé pour chaque exercice scolaire, et il doit être bien entendu que tous les maîtres auront à cœur de le parcourir, en faisant pénétrer dans l'intelligence et la volonté de leurs jeunes auditeurs la persuasion la plus complète.

A cet exposé vivant et personnel, succédera une causerie familière et intéressante sur un sujet ayant trait à la civilité ou à la bienséance. Encore ici, le programme est vaste et le bien à faire considérable. La morale pratique, la politesse, la propreté, l'ordre, la bonne tenue, trouveront tour à tour leur place. L'instituteur ne se cantonnera pas, ici surtout, dans le domaine de la pure théorie ; il sera, au contraire, l'homme pratique par excellence en illustrant ses conseils par des exemples bien choisis et en trouvant pour l'écolier des applications immédiates. Nous accorderons vingt minutes à l'antialcoolisme et vingt minutes à la civilité ou, alternativement, quarante minutes à chaque partie du programme « Education ». De la sorte, la dernière heure de la classe

de la semaine sera sûrement bien employée : le temps ainsi passé ne sera pas perdu, car les cœurs et les volontés auront puisé un aliment substantiel. L'enfant, étant devenu meilleur à entendre son maître lui indiquant la bonne voie à suivre, ne sera que mieux disposé à profiter de son enseignement dans la suite. Il y aura tout bénéfice. Les parents eux-mêmes comprendront la portée éducative de l'école et apprécieront les dignes efforts des maîtres.

Dans la suite, nous espérons revenir sur ce sujet et entrer dans quelques détails relatifs à l'interprétation du programme prescrit.

F. BARBEY, *inspecteur.*



Absence de respect...

(Suite)

Fribourg a le privilège de posséder quelques coquettes *Promenades publiques* ; les plus belles sont celles du *Grand Pont Suspendu*, du *Gambach* et du *Funiculaire*. Quant au printemps, tout renaît à la vie, ces jardins publics se remplissent de promeneurs de tout âge et avides de la belle nature et du bon air. Partout on pourvoit, au moyen de bancs, à la commodité des étrangers, à la débilité des vieillards, à la faiblesse des convalescents : on est fier qu'une petite ville comme Fribourg mette tant de soin à l'embellissement de ses places publiques, à la salubrité de la cité. Comme elle doit être fière, la *Police locale* de notre ville de planter sur chacune de ces places établies à grands frais, un grand poteau avec cette affiche sonore et si flatteuse pour le *public* de Fribourg : *Cette promenade est placée sous la protection et la surveillance du public. — La Direction de la Police locale.* Quel sentiment de droiture et d'honnêteté doit posséder notre public, auquel on peut, sans autre, ni même le consulter s'il veut accepter cet honneur ou non, confier la *protection et la surveillance* de grandes et belles places publiques ! Avant de produire cette flatteuse affiche, la *Police locale* aurait pu découvrir qu'elle fait du *public le valet du bourreau* ou que, du moins, elle peut restreindre le nombre de ses gendarmes. Ainsi, quand un membre de ce sage public a la témérité de prendre au sérieux un mandat si légèrement